



**2144 - Hébergement touristique
et restauration traditionnelle**

**Aide en faveur de l'hôtellerie familiale
et indépendante et du camping**

Rapport n° CP/2014/13

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général la proposition d'aide départementale en faveur du camping municipal de Wasselonne, ainsi que le report de délais de réalisation des travaux pour l'hôtel-restaurant « Alsace Village » situé à Obersteinbach.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général une proposition d'aide départementale en faveur de l'Hôtellerie de plein air, ainsi que le report des délais de réalisation des travaux pour l'hôtel-restaurant « Alsace Village » situé à Obersteinbach.

1. Le Bureau de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, réuni le 26 septembre 2013 a examiné favorablement la demande de subvention concernant le camping municipal de Wasselonne.

La commune de Wasselonne, exploitant le camping, sollicite l'aide départementale afin de restructurer et de moderniser l'espace d'accueil et le bloc sanitaire du terrain municipal. Ces travaux qui ont été inscrits dans le contrat de territoire.

Il convient de se prononcer sur cette proposition qui représente une **participation départementale globale de 65.800 €** pour des investissements éligibles à hauteur de 188 015 € HT.

Le projet détaillé, l'aide proposée, ainsi que les contreparties exigées sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Le versement de cette subvention départementale s'effectue en deux fois : un premier acompte minimum de 30 % sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux, le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient à imputer sur la ligne de crédit 35572 (204-204142-94).

Il est précisé que cette décision quant au camping municipal de Wasselonne annule et remplace celle prise pour le même objet par délibération n° CP/2013/865.

2. Il est proposé par ailleurs de proroger jusqu'au 30 avril 2014 les délais de réalisation du programme de travaux et de présentation des pièces justificatives concernant la subvention n° 2010D003483 attribuée par délibération n° CP/2010/260 du 12 avril 2010 à l'hôtel-restaurant "Alsace Village" situé à Obersteinbach.

Le report de délai sollicité est motivé par les raisons suivantes :

- l'exécution des travaux est étroitement liée à l'activité commerciale de l'hôtel. De ce fait, les travaux ne sont réalisés qu'en période hors saison

- considérant les importants investissements de mises aux normes, le porteur de projet n'a pu assumer financièrement dans un délai rapproché les travaux liés à l'enrichissement de son offre (nouveaux services)
- le PLU d'Obersteinbach est en cours d'achèvement. En outre, la rivière le « STEINBACH » est classée en zone « Natura 2000 ». Le projet hôtelier est directement impacté par ces deux éléments d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer l'aide suivante, conformément au tableau annexé :

- 65 800 € au titre de l'aide à la modernisation des campings à gestion communale.

Cette subvention sera versée en deux fois au bénéficiaire : un acompte de 30 % minimum sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux, le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

Le versement de l'aide est subordonné à la réalisation des contreparties énoncées par le rapport et l'annexe au rapport.

La commission permanente décide en outre de proroger jusqu'au 30 avril 2014 les délais de réalisation du programme de travaux et de présentation des pièces justificatives concernant la subvention n° 2010D003483 attribuée par délibération n° CP/2010/260 du 12 avril 2010 à l'hôtel-restaurant "Alsace Village" situé à OBERSTEINBACH.

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL